

## J'ai emprunté une perceuce et recu un avertissement

## Par **SYLVAIN CLICHET\_old**, le **30/10/2007** à **10:25**

Bonjour,

J'ai demandé à un artisant de me prêter une perceuce à titre personnel pas dans le cadre professionnel. il à accepter. Par contre mon patron ma donné un avertissement prédextant que je n'avais pas le droit. il aurrait peut être fallu que je lui demande!!! Mon patron à t'il le droit de me donner un avertissement parce que j'ai demandé à une entreprise extérierieure une perceuse sans son autorisation, entreprise qui quelque fois viens effectuer une intervention EDF à mon entreprise.

Merci

Cordialement SC

## Par **SYLVAIN CLICHET\_old**, le **30/10/2007** à **15:00**

Rebonjour Maître,

La sanction est la suivante: cela est un avertissement bien sur que j'ai refusé au vu de la demande à titre personnel. Par contre j'ai oublié de vous dire que j'ai demandé à ma collaboratrice de me rendre service, donc d'aller chercher la perceuse en dehors de ses heures de travail. je ne pouvez pensé que demander un service m'apporterait des soucis!!!

est ce que j'ai mal fait !!!

SIts et merci Maître

## Par papa tango charly\_old, le 30/10/2007 à 19:35

à mon avis, ce qui vous est reproché, ce n'est pas l'emprunt de la perceuse, qui ne saurait être répréhensible..

..mais plutôt d'avoir distrait votre collaboratrice de ses tâches professionnelles pour un service personnel.

à rapprocher d'un détournement (toutes proportions gardées) de biens sociaux.